CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E105802** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2027**

ÉDITÉ LE 09/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/1983

Raison sociale : GAZ 42

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/05/2023

Capital : 15 000

1 ALL MOULIN SAINT PAUL
42480 LA FOUILLOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 11/01/1983

Siret : 326 117 074 00038

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8201580-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/10/2025

Téléphone : 04 77 79 46 55 **Fax :**

Portable : 06 18 00 85 69

Responsabilité légale :
MAHE GREGOIRE GÉRANT

Site Internet : http://www.gaz42.fr

E-mail : stephane.viennet@gaz42.fr

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 724 300 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	27	26/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		21/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E105802** **VALABLE JUSQU'AU** **30/01/2027**

ÉDITÉ LE **09/12/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/1983
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/05/2023
Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 11/01/1983

Siret : **326 117 074** **00038**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 8201580-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62 155 128

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 27/10/2025

Raison sociale : **GAZ 42**

1 ALLEE DU MOULIN SAINT PAUL
42480 LA FOUILLOUSE

Téléphone : 04 77 79 46 55 **Fax :**
Portable : 06 18 00 85 69

Site Internet : http://www.gaz42.fr
E-mail : stephane.viennet@gaz42.fr

Responsabilité légale :
MAHE GREGOIRE GÉRANT

Effectif moyen : 27 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	21/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	31/01/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	31/01/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	31/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.